



PARTIR EN MOBILITE INTERNATIONALE

Réunion d'information du 9.11.2017



Partir à l'étranger, pourquoi?

- Progrès linguistiques
- Atout en terme d'insertion professionnelle
- Possibilité d'une expérience unique (capacités d'adaptation, d'autonomie, de communication interculturelle)
- Exonération des droits de scolarité à l'université d'accueil
- Reconnaissance formelle des études effectuées à l'étranger
- Maintien des bourses et de la couverture sociale du pays de l'université d'origine

Qui peut partir en mobilité ?

- Départ **exceptionnel** en L2 pour une mobilité d'études (semestre ou année) ou pour une mobilité de stage;
- Départ en L3 pour une mobilité d'études (semestre ou année) ou pour une mobilité de stage;
- Départ en M1 pour une mobilité d'études (semestre ou année) ou pour une mobilité de stage;
- Départ en M2 uniquement en mobilité de stage.

Où partir en mobilité?



34 universités partenaires en Europe et 8 universités partenaires hors Europe (Argentine, Colombie, Mexique, Chine, Canada)

Quelles démarches ? (1)

Elaboration du projet de contrat d'études



PROJET DE CONTRAT POUR UNE MOBILITE A L'ETRANGER

Union de l'ISEM et de l'AEIS

Nom de l'étudiant

Prénom de l'étudiant

Cours que j'aurais en restant à Moma

Cours que j'envigage de suivre à :

Nom du parcours à Moma

Nom de la filière :

S1 : (30 ECTS/semestre) se référer au guide de l'étudiant en ligne sur notre site : http://institut-montpellier-management.fr/formations/	ECTS ECTS ECTS ECTS ECTS ECTS ECTS ECTS
S2 : (30 ECTS/semestre)	ECTS ECTS ECTS ECTS ECTS ECTS ECTS

S1 :	Intitulé du cours, son code, son nombre d'ECTS/crédits : informations disponibles sur les sites web des établissements partenaires signaler les concordances de cours par des flèches entre les 2 colonnes
S2 :	

JOINDRE A CE DOCUMENT UN DESCRIPTIF DES COURS CHOISIS A L'ETRANGER (disponible sur le site des établissements partenaires)

1/ Signature de l'enseignant(e) responsable
du parcours Moma (sending institution)
envisagée : M. ou Mme

2/ Signature de l'enseignant responsable
des relations internationales de Moma
(sending institution) :

Quelles démarches ? (2)

Elaboration du projet de contrat d'études



Dépôt du dossier de candidature auprès du SRI



Sélection des candidats



Nomination des étudiants sélectionnés et démarches auprès de l'université d'accueil



Candidature pour les bourses de mobilité



Suivi avant, pendant et après la mobilité par le SRI

Le dossier de candidature

- Relevés de notes depuis le bac
- Résultats du **TOEIC** pour les destinations avec des contrats d'études en anglais
 - Prochaines sessions : 22 février, 2 mars, 28 mars 2018
- Notes d'espagnol ou d'allemand depuis le bac inclus pour les destinations concernées
- Projet(s) de contrat d'études **validé(s)** par le/la responsable de la filière que vous souhaitez intégrer à la rentrée 2018-2019 et accompagné(s) des descriptifs des cours et du calendrier universitaire 2018-2019 de l'université d'accueil
- Formulaire(s) spécifiques pour certaines destinations hors Europe

Calendrier prévisionnel

- **1^{er} décembre 2017** : date limite de candidature 1^{er} appel mobilités de stage (2017/18)
- **décembre 2017** : ouverture appel à candidatures trimestre d'été Sherbrooke à la place du stage et BCI
- **mi-mars 2018** : dépôt des candidatures 1^{er} appel mobilités d'études (S1 ou année 2018/19)
- **mi-mars 2018** : dépôt des candidature 2^{ème} appel mobilités de stage (2017/18)
- **avril 2018** : sélection des candidats, communication des résultats et nomination auprès des universités partenaires
- **avril-mai 2018** : inscription des étudiants sélectionnés dans Moveon
- **juin 2018** : dépôt des candidatures 2^{ème} appel mobilités d'études (L3 IM et S2 toute autre filière)
- **juillet 2018** : début des inscriptions administratives
- **août – septembre 2018** : départ dans les universités d'accueil (S1 ou année)

Avec quels financements ?

	Etudiants boursiers du CROUS		Etudiants non boursiers du CROUS	
	Europe	Hors Europe	Europe	Hors Europe
Etudes	Allocation Erasmus +	-	Allocations Erasmus +	-
	Aide à la mobilité MESR (AMI)	Aide à la mobilité MESR (AMI)	-	-
	Bourse Région	Bourse Région	Bourse Région	Bourse Région
Stages	Allocations Erasmus +	-	Allocation Erasmus +	-
	Aide à la mobilité MESR (AMI)	Aide à la mobilité MESR (AMI)	-	-
	Bourse Région	Bourse Région	Bourse Région	Bourse Région

Mobilités de stage 2017/18

- Condition: stage **obligatoire** dans le cadre de votre cursus, de minimum 2 mois de date à date
- 3 types de bourses, une seule candidature en ligne
 - AMI (de la L2 au M2, uniquement pour les boursiers du CROUS)
 - Région (de la L3 au M2)
 - Erasmus+ (de la L2 au M2, nombre limité de bourses, sélection interne, stages rémunérés non prioritaires)

Préparer sa mobilité

Sites web / Pages International

<http://www.institut-montpellier-management.fr/international>

Contacts

- **M. Patrice NDIAYE**
Directeur adjoint chargé des RI
- **M. Nigel PICKARD**
Coordinateur Erasmus +

- **Mme Raluca SMADU & Mme Vanessa DEWEER**
Service des Relations Internationales
moma-ri@umontpellier.fr
Bureau 416, bâtiment B